

Domaine Public DP

949

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
4 mai 1989
Vingt-sixième année

Ecologie et progrès

La société anonyme ACTS a présenté dernièrement à la presse un nouveau système de transport des marchandises par conteneur. Il permet au seul chauffeur de transférer la caisse mobile du wagon au camion et vice-versa, sans aucune installation spéciale, une surface en dur à côté des voies suffit (*voir schéma ci-dessous*). Pratiquement n'importe quelle gare peut faire l'affaire. La SA qui fait la promotion de ce système a été constituée en décembre 1988 et regroupe des transporteurs privés, des industriels et les CFF. Les conteneurs disponibles permettent le transport de n'importe quelle marchandise: palettes, petits colis, bennes basculantes et à ordures, ponts mobiles pour matériaux de construction, réservoirs pour liquides, silos à céréales, etc.

Alors que la Suisse tente d'imposer le système des conteneurs à l'Europe, cette innovation arrive au bon moment: ce genre de transport sera désormais également possible sur les moyennes distances et à partir de gares qui ne sont pas équipées. L'inventivité au service de la complémentarité et de l'écologie.

Autre domaine: le recyclage du verre. Le Conseil fédéral souhaite, à juste titre, rendre obligatoire la consigne pour la plus grande partie du verre utilisé dans notre pays, pour certains types de boissons d'abord, pour l'ensemble à plus long terme (*lire en page 4 et 5*). Vetropack, qui profite d'une situation de monopole dans l'industrie du recyclage, fait pression: elle va perdre du travail et une reconversion s'impose. Pourtant le bilan énergétique et écologique de l'opération ne

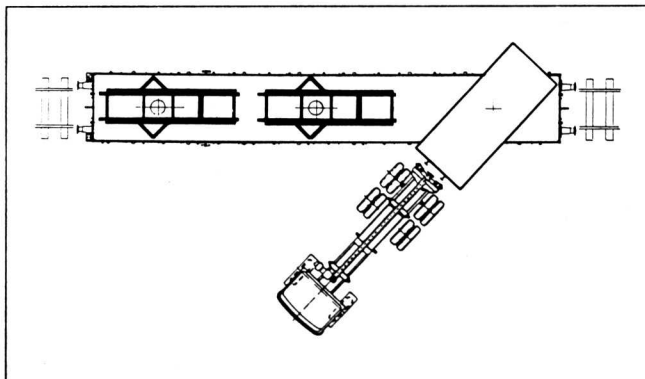
laisse planer aucun doute sur le bien fondé des intentions fédérales. On ne saurait donc retarder ou renoncer à l'introduction d'un système dont les aspects positifs l'emportent largement sur les négatifs, pour éviter à une industrie d'entreprendre sa reconversion. A cause de la saturation du marché du recyclage, des communes étudiaient et développaient d'autres possibilités de réutilisation du verre: comme matériau d'enrobage et de filtrage, en remplacement du sable. Et, même si cette société dénonce certains de ses contrats avec les communes, la récupération du verre pourrait être poursuivie. Là-aussi, l'innovation joue un rôle dans le développement qualitatif de notre société.

Certains invoquent la technique pour empêcher tout changement, tout progrès: le camion est plus pratique que le train, parce qu'il permet une desserte «porte à porte», et tant pis s'ils pollue davantage; le verre peut être recyclé, pas besoin d'introduire la consigne. Et on oublie que le recyclage est moins écologique que la réutilisation.

D'autres utilisent la technique pour arrondir les angles, diminuer ou supprimer les inconvénients d'un système et prouvent ainsi que l'écologie ne signifie pas forcément un retour «au bon vieux temps». Elle devient au contraire prétexte à inventer, à progresser, à améliorer et, accessoirement, à faire des affaires. Et c'est tant mieux, car c'est encore la meilleure manière pour qu'elle s'impose naturellement.

PI

Grâce à un système de cadre pivotant monté sur le wagon, le transfert depuis le camion est possible sans aucune installation. Le chauffeur recule jusqu'au cadre pivotant et pousse le conteneur sur le wagon. Il fait ensuite pivoter le chargement en bonne position à l'aide d'un câble reliant le cadre à son camion.



Les banques au-dessus des lois

(ag) L'Association suisse des banquiers, association de droit privé, institue une Commission de surveillance et désigne des chargés d'enquêtes pour établir et réprimer des violations de la convention (cf. DP 948).

Elle considère que ces personnes désignées par elle sont des mandataires et comme tels strictement tenus d'observer le secret bancaire et les faits dont ils ont connaissance.

Elle décide que les banques ne peuvent faire valoir le secret bancaire pour entraver leur mission d'enquête.

Or le secret bancaire est garanti par la loi; il faut, on ne le sait que trop, une instruction pénale pour le faire lever.

Question: comment une association privée peut-elle décider de la portée d'une loi? ■

ALLOCATIONS FAMILIALES

Pas Suisse, moins d'argent

(fb) Naguère à l'avant-garde en matière d'allocations familiales, le canton de Genève est aujourd'hui dans une honnête moyenne, sans plus: 725 francs à la naissance ou l'adoption, 100 francs par mois jusqu'à l'âge de 10 ans, 125 francs par mois ensuite, puis 210 francs par mois en période de formation professionnelle.

Pour les étrangers dont les enfants ne sont pas domiciliés en Suisse, le régime est restrictif: pas d'allocation de naissance; droit à l'allocation de 125 francs (et non 210 francs) pour l'enfant de frontalier qui fait un apprentissage ou des études en France et non en Suisse; allocation limitée à 60 francs et 75 francs pour les autres enfants, mais seulement européens. Ce montant réduit aux trois cinquièmes et ces restrictions d'accès font de Genève un des cantons

les moins généreux dans ce domaine. Profitant de ce que cette question est de sa compétence réglementaire, le Conseil d'Etat a mis fin à l'inégalité la plus choquante, la disparité des montants, qui touche en particulier les enfants de travailleurs saisonniers à Genève: on sait que certains de ces enfants sont, de fait, en Suisse, ce qui achève d'ôter toute justification fondée sur la différence de coût de la vie (cf. DP 947).

Une geste qui n'a pas plu à trois députés (un secrétaire patronal libéral, un radical et une vigilante) qui déposent une motion au Grand Conseil pour demander au Conseil d'Etat d'y renoncer, en se fondant notamment sur le fait que le canton de Vaud envisagerait, lui, d'adopter la pratique genevoise! Le Grand Conseil est parallèlement saisi d'un projet de loi socialiste, déposé avant la décision du Conseil d'Etat, qui propose, lui, la fin de toute discrimination.

Où l'on voit qu'il existe encore des sujets d'affrontements sur lesquels la ligne de partage est solidement traditionnelle: droite contre gauche, politique sociale contre pingrerie, égalité de traitement entre Suisses et étrangers ou non et sous-enchère intercantonale... ■

CIRCULATION

L'expérience contre les préjugés

(jd) Lorsqu'on évoque la possibilité d'abaisser à 30 km/h la vitesse des véhicules dans les quartiers d'habitation, on se heurte chez nous au scepticisme: impossible d'imposer un tel comportement aux conducteurs.

L'expérience engagée dans six villes allemandes depuis 1981 a confirmé que cette mesure simple contribue à l'amélioration de la sécurité des usagers et à la diminution des nuisances causées par les émissions polluantes et le bruit. Grâce à une enquête de l'Automobile Club d'Allemagne, on sait maintenant que la limitation à 30 km/h est acceptée par les automobilistes qui y sont soumis. Dans la ville de Buxtehude — 11'000 habitants — la plupart des conducteurs

interrogés avant l'expérience (73%) étaient opposés à une limitation si basse; après l'introduction de la limitation, conjuguée avec des mesures de construction destinées à favoriser la modération de la circulation, la tendance s'est complètement inversée: 67% des automobilistes sont favorables aux 30km/h.

Ces résultats montrent que des progrès dans la modération de la circulation sont possibles, à condition que les travaux d'infrastructure nécessaires soient effectués et que, dans la phase initiale, un contrôle efficace ait lieu. Une affaire de volonté politique en somme, que nous pourrions tester maintenant que le Conseil fédéral a enfin concédé une plus grande autonomie aux autorités locales pour fixer les limitations de vitesse. ■

SPÉCULATION

Discrétion garantie

(ag) Si la propriété privée a un sens, elle ne peut être chose honteuse. Disons encore cela autrement: un propriétaire a du bien au soleil, donc en pleine lumière, donc sous les yeux de tous.

Si la propriété se voit sur le terrain, son état est inscrit au Registre foncier. L'article 970 du Code civil précise que le Registre foncier est public.

Or sa consultation n'est pas ouverte à chacun. Pour obtenir un renseignement, il faut faire la preuve d'un intérêt légitime. Le désir d'être informé, celui du journaliste, celui du citoyen qui s'intéresse à sa commune, n'est pas reconnu comme intérêt légitime. Le Tribunal fédéral, à la suite d'un recours d'un journaliste fribourgeois, l'a confirmé par sa jurisprudence.

Cette interprétation est vivement contestée par les journalistes professionnels. A juste titre. Ils apportent comme élément nouveau un jugement récent du Tribunal de Hamm en RFA, infiniment plus ouvert que le Tribunal fédéral*.

Mais faut-il une jurisprudence? Pourquoi le registre foncier ne serait-il pas purement et simplement public? ■

*In *TELEX* 2/89, journal de l'Association suisse des journalistes.

Un texte dépassé par les événements

(pi) Déposée en février 1986, l'initiative de l'Alliance des indépendants «pour l'encouragement des transports publics» semble déjà dépassée... C'est du moins l'avis du Conseil fédéral qui en propose le rejet. Il faut dire que depuis trois ans, la Confédération n'a pas ménagé ses efforts en faveur des transports publics.

Les indépendants, lorsqu'ils ont décidé de récolter des signatures, entendaient faire pression pour que le parlement s'occupe des transports publics; la politique coordonnée des transports traînait en effet dans les dossiers en attente depuis 1982.

Nombreux progrès

L'initiative souhaite que: «*La Confédération encourage les transports publics, notamment par le rail. Elle assure une desserte suffisante de l'ensemble du pays par des modes de transport public appropriés en finançant un service de base.*» Pour y parvenir, il est prévu, «*jusqu'à l'entrée en vigueur d'une politique coordonnée des transports*» — entre-temps rejetée par le peuple (juin 1988) — qu'un tiers au moins du produit

net des droits d'entrée et de la surtaxe sur les carburants sera affecté au financement des mesures préconisées.

Il faut reconnaître avec le Conseil fédéral que si l'initiative était sympathique lorsqu'elle a été déposée, elle a maintenant beaucoup perdu de son actualité. En trois ans, trains et bus ont bénéficié de plusieurs décisions:

— En 1986, les Chambres fédérales adoptaient des mesures de réductions tarifaires comprenant l'abonnement 1/2 tarif à 100 francs, mais aussi l'abaissement du prix de l'abonnement annuel pour les pendulaires (titre de transport qui coûte huit fois le prix de l'abonnement mensuel, au lieu de dix auparavant);

— Le peuple acceptait en décembre 1987 le projet Rail+Bus 2000.

— Le Conseil fédéral a lancé à fin 1988 une procédure de consultation pour la réalisation d'ici à 2010 d'une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA).

Rien de plus

A lire aujourd'hui le texte des indépendants, on se demande ce qui changerait pour l'utilisateur s'il était accepté. Les progrès ont même été tellement rapides que l'initiative est parfois en retard: ainsi lorsqu'elle prévoit que la Confédération encourage les «unions tarifaires». Celles-ci se sont mises en place spontanément dans plusieurs régions et on parle maintenant de «communauté de trafic». La première du pays se met en place à Zurich et une autre est planifiée à Genève. Ce système prévoit une coordination non seulement pour les tarifs et les titres de transports, mais aussi au niveau de l'exploitation.

Et surtout, il est à craindre que l'affectation obligatoire d'une part importante du droit d'entrée et de la surtaxe sur les

carburants en faveur des transports publics ne contribue à faire rejeter ce texte par le peuple, ce qui créerait une situation embarrassante puisque le souverain refuserait des propositions qui sont déjà en partie réalisées...

Enfin, élément qui pourrait être décisif pour motiver un retrait, le socialiste vaudois Béguelin a déposé en juin 1988 une initiative parlementaire demandant que soit ajoutées, à la liste des utilisations possibles des droits d'entrée et de la surtaxe sur les carburants figurant dans la Constitution, les «contributions aux frais d'infrastructures pour le trafic public dans les agglomérations ainsi que dans les régions périphériques ou de montagne».

Élément crucial d'une politique cohérente, les transports publics urbains ont en effet jusqu'à maintenant été exclus des compétences fédérales. Quant à l'initiative des indépendants, elle ne prévoit rien non plus à ce sujet. Il semble pourtant qu'un consensus se dégage pour accepter d'utiliser une partie du produit des taxes sur l'essence pour désengorger les villes. Le TCS envisagerait même de lancer une initiative populaire dans ce sens, conscient que les automobilistes ont tout à gagner à ce que des transports publics performants et si possible en site propre existent dans les villes où il est de plus en plus difficile de circuler en voiture.

La proposition Béguelin est actuellement à l'étude en commission du Conseil national. Lors de deux réunions, les 3 février et 5 avril, elle a été favorablement accueillie et estampillée du sceau «urgent». Elle aurait de plus toutes les chances de succès devant le peuple, car elle avantage aussi bien les citoyens que les habitants des régions périphériques. Enfin, la mesure proposée est simple et tient en une phrase; pas de risque donc de voir la complexité du sujet ou le cumul des oppositions sectorielles, comme pour la politique coordonnée des transports, lui être fatale. Ce texte, s'il passe la rampe des deux Chambres, ajouté à ce qui a déjà été réalisé depuis 1986, remplacerait avantageusement l'initiative «pour l'encouragement des transports publics».

Dans cette hypothèse, les indépendants auraient plus qu'atteint leur but, en suivant un autre chemin que celui qu'ils s'étaient initialement fixé. Ils devraient alors envisager de retirer leur initiative. ■

LOS ANGELES ÉTOUFFE

Des arbres pour respirer

(réd) Les catalyseurs dont sont équipées les voitures américaines ne semblent pas suffire à assurer un air pur. Ainsi, Los Angeles a décidé de mettre en place un programme d'assainissement, dont le coût sur cinq ans s'élèvera à près de 3 milliards de dollars. Quant aux frais entraînés par la pollution, ils sont estimés à 13 milliards de dollars par an.

Les autorités espèrent, d'ici 1993, diviser par deux le nombre de véhicules dans les entreprises, limiter le nombre de voitures familiales et promouvoir le méthanol comme carburant. D'autre part, entre deux et cinq millions d'arbres seront plantés. ■

Les poubelles à la loupe

(pi) Les déchets urbains et toxiques (dites: spéciaux) sont d'actualité: Convention de Bâle (DP 947) et projet d'ordonnance fédérale instituant notamment l'interdiction des emballages en PVC, en aluminium et en fer blanc pour certains types de boissons et obligation de consigner les bouteilles. Ces mesures ont fait que les industriels, les ménages et les collectivités publiques se sont intéressés au contenu de nos poubelles. Nous vous proposons un petit tour d'horizon — incomplet — sur la question.

Lausanne informe

La Ville de Lausanne joue depuis longtemps un rôle de pionnier en matière de récupération et de tri des déchets: elle fut parmi les premières à organiser la récolte du verre, des piles et thermomètres au mercure, des huiles usagées, etc. La mise en valeur des déchets végétaux compostables fonctionne dans certains quartiers depuis l'automne 1988 et permet de produire un compost de haute qualité qui enrichit pelouses, parcs et jardins publics. Les Lausannois ont reçu dernièrement dans leurs boîtes aux lettres une double page A3 les informant avec humour et arguments sur la gestion du contenu de leurs poubelles et sur les comportements à adopter aussi bien lors de l'achat d'un bien qu'au moment de son élimination. Le document contient une foule de renseignements utiles et sa présentation comme son ton jovial devraient contribuer à une prise de conscience des Lausannois sur le problème des déchets urbains.

L'approche du Service d'assainissement reste toutefois très locale. Par exemple, lorsqu'on demande aux citoyens de récupérer les piles (*«sur 100 piles utilisées dans notre ville, 80 sont «larguées» dans la nature après usage»*) on oublie de dire ce qu'il en advient après ramassage. La lecture du dossier du BRRI (voir encadré) nous apprend que la plupart des piles suisses sont exportées, le plus souvent dans des décharges peu ou pas contrôlées, ou tout simplement confiées à des transitaires dont on ne sait trop ce qu'ils en font.

Les Lausannois auront peut-être des informations sur le parcours de leurs déchets dans une prochaine livraison de la feuille du Service d'assainissement...

Verre: du recyclage à la «recirculation»

Avec 23,7 kilos de verre récupéré par habitant, la Suisse est championne du recyclage. A tel point d'ailleurs qu'il y a saturation du marché pour le verre vert et que le prix offert aux communes n'a cessé de diminuer depuis 1973, passant de 40 à 25 francs. Pour le verre brun ou blanc, les prix ont au contraire augmenté, passant de 40 à 85 francs la tonne. Quant au verre mélangé, il n'est plus repris qu'à bien plaisir. Une industrie du recyclage a vu le jour dans notre pays et une firme, Vetropack, dispose d'une situation de monopole dans ce domaine. Industrie par ailleurs largement subventionnée, puisque le prix payé ne couvre la plupart du temps pas les frais de collecte et de transport.

Avec son projet d'ordonnance, le Conseil fédéral a provoqué une vive réaction de Vetropack, qui craint de sortir perdante de l'aventure. Si l'interdiction de certains types d'emballages polluants ou gourmands en énergie semble ne pas être trop remise en question (importateurs et fabricants pourront encore livrer le 7,5% de leur stock en boîtes en alu ou en fer blanc), c'est l'obligation de la consigne pour le 92,5% restant et pour l'entier des emballages d'une con-

tenance supérieure à 4 décilitres qui a provoqué la réaction des recycleurs: les bouteilles consignées peuvent être utilisée plusieurs dizaines de fois, ce qui supprime autant de passages dans les verreries. Grâce au fort taux de récupération, le contenu de nos poubelles ne va pas considérablement changer après l'introduction de l'ordonnance. Ce sont du moins les arguments de ses détracteurs. Il faut pourtant tenir compte du bilan énergétique et écologique de l'opération. A titre d'exemple, une bouteille réutilisée 40 fois comparée à celle à un seul usage fabriquée avec 43% de verre recyclé, nécessite une consommation d'énergie 4,8 fois moindre et a une charge polluante 10 fois moindre pour l'eau et 2,4 fois moindre pour l'air. Enfin, le volume du déchet se trouve réduit de 13,2 fois. Cette diminution de la quantité de verre usagé à récupérer est intéressante pour les finances communales puisque l'opération, comme on l'a dit, est déficitaire.

Il n'empêche que ce changement nécessitera une réorganisation de la récupération. Lausanne, à nouveau elle, a mené une étude, en réponse à une motion déposée au Conseil communal, et propose une nouvelle solution pour le recyclage.

Mettez des bouteilles dans votre jardin

Le chef-lieu vaudois est victime d'avoir été parmi les premiers à récupérer le verre: à l'époque, Vetropack ne réclamait pas que les bouteilles soient triées par couleurs. La ville a donc mis en place 66 postes de récupération — un pour 1900 habitants — alors que, parallèlement, 247 immeubles se dotaient d'un conteneur pour le verre. Ce réseau très dense assure un taux de récupération supérieur à d'autres villes et repose sur une participation importante du secteur privé. L'obligation d'un tri du verre par couleur ne permettrait pas de maintenir autant de lieux de récupération, le nombre des conteneurs nécessaires dans un immeuble passant de un à trois... Il existe également des bennes avec compartiments, mais leur dimension limite également le nombre d'endroits où elles peuvent être placées.

Ne désirant pas décourager ses habi-

tants, Lausanne a décidé de transformer le verre récupéré, par concassage, en matériau filtrant et d'enrobage, solution déjà adoptée dans la commune voisine de Renens. Il permet de remplacer avantageusement le sable et les 2800 tonnes produites annuellement devraient trouver preneur au sein même des services communaux.

Cette solution est intéressante parce qu'elle permet de revaloriser des déchets récupérables, certes, mais pour lesquels le marché est saturé. Il pourrait également s'agir d'une solution pour le recyclage des quantités que Vetropack ne voudra plus prendre en charge, diminuant ainsi les conséquences de son chantage aux autorités fédérales. Un privé pourrait songer à organiser la récupération dans les 70 communes abandonnées par le recycleur... Un peu de concurrence dans ce secteur serait finalement une bonne chose.

De la poubelle à la brique

L'usine Catrel à Moudon, qui fonctionne depuis peu, transforme les déchets en briques utilisables dans la construction. Si ce système est intéressant par son coût et le recyclage qu'il offre pour les déchets ménagers, une question subsiste: seuls les métaux ferreux sont extraits, à l'exclusion de tout autre tri. Le reste est «stabilisé», puis mélangé à d'autres matières pour être transformé en matériau de construction, qui contient donc des métaux lourds et des déchets toxiques si ceux-ci n'ont pas été triés à la source. Qu'en adviendra-t-il lorsque les bâtiments construits avec les briques Catrel seront démolis? La tendance actuelle est plutôt à séparer les différents types de déchets et à les stocker en des endroits contrôlables, pour ceux qu'il n'est pas possible de recycler ou d'éliminer. Catrel propose exactement le contraire — leur dispersion dans la nature à plus ou moins long terme sans réelle possibilité de contrôle — ce qui ne signifie pas forcément que cette solution soit à éliminer. Elle est en tout cas à suivre attentivement, en espérant que les générations futures ne nous accuseront pas d'inconscience quand elles découvriront ce que contiennent les murs de leurs maisons... ■

DÉCHETS «SPÉCIAUX»

Flops en stock

(pi) Le Bureau de reportage et de recherche d'informations (BRR) est une agence de presse d'un genre nouveau. Fondée en décembre 1986 par Roger de Diessbach, qui collaborait au *Matin*, elle est spécialisée dans le journalisme d'investigation, l'information originale et révélatrice de la marche de notre société. Les cinq collaborateurs de l'agence réalisent une vingtaine de reportages par mois. Une quinzaine de journaux suisses sont abonnés au BRR et chacun publie les papiers qui l'intéresse. En Suisse romande, 6 quotidiens sont abonnés: 24 heures, *La Liberté/Le Courrier*, *La Tribune de Genève*, *L'Impartial*, *Le Pays* et *Le Nouvelliste*.

Avec son dossier sur le commerce des déchets dits «spéciaux», *L'Afrique a faim: v'là nos poubelles!*, le BRR est allé plus loin. Il propose au lecteur les résultats d'une longue enquête sur ce nouveau genre d'échanges Nord-Sud. Révélé au public par le scandale des bateaux-poubelles errant de port en port à la recherche d'un lieu où décharger leur cargaison, médiatisé lors de la Conférence de Bâle qui a vu l'adoption d'une Convention sur les déchets toxiques, le problème est crucial tant pour les nations industrialisées que pour les pays en développement. Le Nord produit des déchets «spéciaux» en quantité et se heurte à l'opposition de ses populations lorsqu'il s'agit de construire

des installations d'élimination ou de stockage. De plus, le respect de législations sévères rend leur retraitement très onéreux. Le Sud a besoin de devises pour rembourser sa dette et s'équiper. Sa législation, quand elle existe, n'est pas trop tatillonne et facile à contourner et les bas salaires compensent le prix du transport.

Tout était en place pour que des hommes d'affaires songent à organiser l'exportation de nos déchets. Trop heureux de se débarrasser de leurs stocks, certains industriels et certaines communautés publiques n'y ont pas regardé de trop près avant de signer des contrats avec des transitaires peu scrupuleux. Sur le papier, tout fonctionnait. Sur le terrain par contre, c'était une autre histoire: conditions géologiques défavorables, menaces pour les nappes phréatiques de régions où l'eau est une denrée rare, usines «ultra-modernes» inexistantes, etc.

Il est malheureusement à craindre que la convention adoptée à Bâle ne suffise pas à mettre fin à cette nouvelle forme de colonialisme. Pour y parvenir, une seule solution: agir à la source et détruire dans le pays de production.

Dossier BRR, *L'Afrique a faim: v'là nos poubelles!* Editions du CETIM (Centre Europe — tiers monde), 37, Quai Wilson, 1201 Genève. Tél.: 022 731 59 63. Egalement disponible en allemand.

Production et recyclage des déchets en Suisse

	Consommation en mille tonne/an	Recyclage en %	
		effectif	potentiel
Produits alimentaires	2600	5	30
Papier	1400	45	80
Verre	280	50	80
Matériaux de construction	55'000	5	75
Matières plastiques	630	5	30
Voitures	400	75	80
Métaux	2400	40	80
Aluminium	120	20	80

Source: *Neue Zürcher Zeitung*, 26 avril 1989. Ce journal a publié un cahier «Technologie und Gesellschaft» consacré à la gestion et à la récupération des déchets. Il contient des contributions intéressantes, notamment en ce qui concerne la gestion par intégration dans les circuits économiques plutôt que par la promulgation de lois, qu'il est toujours possible de contourner.

Les méfaits de la Révolution

On peut estimer à plusieurs milliers, voire dizaines de milliers, les ouvrages consacrés à Rousseau, Stendhal ou Balzac, pour ne citer que les auteurs les plus étudiés. En étant très optimiste, on peut penser que dans la masse, plusieurs centaines ne sont pas sans intérêt — plusieurs dizaines peut-être «incontournables»...

Mais lorsqu'il s'agit non plus d'un homme, d'un auteur, mais d'un événement comme la Révolution française, la noyade est certaine! Or, ne nous moquons pas: nos amis Français ne sont pas seuls à ajouter au déluge! Mais chez nous...

Je lis par exemple une brochure de 32 pages, due à la plume de Jean-Pierre Chenaux, du Centre patronal, intitulée: *Bicentenaire de la Révolution de 1789 — Economie et Monde du Travail: Le grand Bond en arrière* (mars 1989).

Ce n'est pas que la dissertation de M. Chenaux soit mauvaise de bout en bout — loin de là! Mais elle est composée selon les principes de l'*Irish stew*, de la salade russe, si vous préférez, de la macédoine de fruits — bref, de la fondue moitié-moitié, l'une des moitiés

étant faite de crème au chocolat, pour éviter que ça ne soit trop salé.

Dès les premières lignes, l'auteur déclare — fort justement hélas! — que «les fameux droits de l'homme et du citoyen de 1789 ont été systématiquement bafoués par leurs propres initiateurs». Et d'énumérer pêle-mêle la loi des suspects, les visites domiciliaires, les certificats de civismes, etc., «sans oublier la levée de masse et la conscription obligatoire — préludes à deux siècles d'hécatombes monstrueuses et à tous les totalitarismes modernes».

Et moi de me réjouir, à la pensée que sans aller jusqu'à prôner une Suisse sans armée, M. Chenaux est très certainement un ferme partisan d'un statut pour les objecteurs de conscience — je n'attendais pas du secours de ce côté-là!

Seulement voilà: il conviendrait tout de même d'une part de distinguer (je ne vois pas que tous les initiateurs aient systématiquement bafoué les droits de l'homme, etc), et d'autre part de se demander comment, par quel affreux miracle des hommes qui proclament les droits de l'homme en arrivent, etc. Un miracle pas très différent de celui qui

mène du Sermon sur la Montagne à l'Inquisition.

Ici, je dois confesser mon ignorance: malgré la lecture du beau livre de Guillemin sur Robespierre, je ne comprends pas bien comment l'Incorruptible prononce un des plus émouvants plaidoyers contre la peine de mort — et puis devient l'artisan, pour une part, de la grande terreur.

Il faudrait distinguer. C'est ce que fait M. Chenaux, en citant Lefebvre, qui «discerne (...) pas moins de quatre révolutions différentes entre 1787 et 1789». Mais ce n'est pas suffisant, il faut continuer, car les hommes de 89 ne sont pas ceux de 92, qui ne sont pas ceux de 93-94... Ceux de 92, appelons-les pour simplifier *Les Girondins* (soit dit en passant, des bourgeois plus proches, probablement, de M. Chenaux et de ses amis que du camarade Cherpillod et des siens!) lancent la France dans la guerre à des fins de pillage des pays voisins... Robespierre hérite en 93 d'une situation dont il n'est pas responsable. On lui reproche la loi du Maximum («les effets pervers d'une tentative de blocage des prix et des salaires», qui aurait accru la misère...) Encore une fois, que pouvait-il faire d'autre, en face du Père Goriot et de ses semblables, de Goriot, ce «Christ de la paternité», qui a fait fortune en spéculant sur le blé?! Il ne faut pas confondre les causes et les conséquences!

NOTE DE LECTURE

Un terroriste homéopathe

C'est à peu près en ces termes («Ivano, c'est une sorte de terroriste qui opère en homéopathe») que le narrateur caractérise son copain Ivano Plüss, dont l'un des passe-temps favoris consiste à faire la pièce droite («la colonne droite») sur les supports les plus escarpés: l'encadrement d'une fenêtre, le garde-fou d'un pont, les créneaux d'un rempart, la frêle balustrade d'un balcon dans un de ces monastères aériens qui ont fait la célébrité du Mont Athos. Provocation? Désir de flirter avec l'irréductible? Manifestation de son refus d'avoir, comme on dit, les pieds sur terre? Il y a de tout cela. Sans compter que ces exploits rendent

malade son compagnon souffrant du vertige, et que cela paraît enchanter Ivano.

Ivano à l'école de recrues — où l'art subtil de renverser les rapports de domination. Ivano mystificateur: c'est lui le fabricant narquois des sculptures d'avant-garde qui permettent au compagnon d'exposer. Ivano sophiste. Dans tout ce qui prétend ordonner notre existence et la vie sociale, nous fournir sécurité et certitudes: la raison, les institutions, les rites, les idées reçues, Ivano sème la pagaille. Jusqu'à brouiller ces couples logiques qui définissent deux états fondamentaux incompatibles l'un

avec l'autre: l'imaginaire et la réalité, la présence et l'absence, la vie et la mort. Un beau jour, Ivano a disparu alors qu'il se livrait à son passe-temps. A-t-il basculé dans le vide, ce qui donnerait enfin raison contre lui à la logique et à la sagesse du monde? Mais le corps reste introuvable. Si bien que le narrateur fera seul le voyage en Grèce que les deux amis avaient projeté. Or, tout au long de ce parcours, Ivano manifeste constamment sa quasi présence sans pour autant cesser d'être introuvable. Ce qui suffit à donner une ambiguïté bien venue à ce récit alerte, riche en trouvailles, et à la relation pittoresque d'un voyage en Grèce du nord.

Jean-Luc Seylaz

Roger Favre, *Ivano fait la colonne droite*, éditions Zoé, Genève, 1989.

Le désarroi socialiste

(jd) Le moins qu'on puisse dire est que l'initiative «pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix» a mis les socialistes suisses dans une situation difficile. Mais plus que l'initiative elle-même, c'est la faiblesse de la stratégie politique du PSS qui est cause de ce désarroi.

Voilà un grand parti gouvernemental, fort d'un soutien populaire certain, qui tremble sur ses bases parce qu'une poignée de militants pacifistes présente au peuple une proposition fondamentaliste qui réduit la politique de paix et de sécurité à la suppression de l'armée.

Parlementaires abandonnés

Cafouillage dans la procédure d'abord. Les parlementaires socialistes sont envoyés seuls au front où, en majorité et en conformité au programme du parti, ils rejettent l'initiative sans cautionner pour autant la conception actuelle de la défense nationale. Puis le comité central se prononce pour la liberté de vote après avoir repoussé de justesse l'initiative grâce à la voix prépondérante du président. Enfin on annonce un congrès extraordinaire qui, en juin, définira la position définitive du parti. Dans l'intervalle des partis cantonaux (Jura, Genève) et des sections locales donnent bruyamment leur appui à l'initiative, alors que la décision du congrès devrait les lier. Belle preuve de vie démocratique diront certains. Consternante image d'indécision plutôt de la part d'une orga-

nisation politique dont l'une des fonctions premières est de proposer un programme cohérent, des positions claires qui puissent rassembler membres, sympathisants et les couches les plus larges de la population.

Certes le PSS a toujours eu des rapports conflictuels avec la défense nationale. Après qu'il en eut reconnu le principe en 1935, il a continué d'abriter dans ses rangs des minorités anti-militaristes par conviction pacifiste ou marxiste. Mais s'il a contesté parfois vivement les modalités de la défense militaire, il n'est jamais revenu sur cette reconnaissance. L'appui du PSS à l'initiative actuellement en discussion constituerait donc un véritable retournement et contribuerait à la marginalisation de la gauche en Suisse. Autant la lutte politique pour un engagement plus actif de la Suisse dans la coopération internationale — il ne s'agit pas ici seulement du désarmement mais aussi des relations commerciales et de la promotion des droits de l'homme — doit être un axe privilégié de l'action socialiste, autant le choix unilatéral de la suppression de l'armée ne contribuerait en rien aux objectifs de paix et de sécurité et conduirait à affaiblir le PSS, principale force politique à même de mener cette lutte.

Certains militants se réfèrent à la nécessité d'une vision utopiste qui réponde aux espoirs de paix de la jeunesse et d'une partie de la population. Refuser cette initiative réductrice n'est pas ignorer cet espoir. Bien au contraire, c'est le prendre au sérieux. C'est refuser, au profit d'une action politique à long terme, l'incantation prophétique qui se nourrit d'exaltations momentanées. La paix ne peut résulter que d'un processus complexe dont nous ne sommes pas les seuls acteurs. Prétendre le contraire, c'est faire commerce d'illusion; laissons cela aux sectes et aux groupuscules qui se soucient peu d'efficacité.

D'autres socialistes, plus tacticiens, prônent un appui de circonstance: l'initiative n'est certes pas satisfaisante, mais soutenons-là pour qu'elle ne subisse pas une défaite trop humiliante, pour que la droite, qui exerce sur nous un chantage à la respectabilité, apprenne que l'armée n'est plus un sujet tabou. L'argument

n'est guère différent pour la liberté de vote: impossible de se retrouver dans le camp de la droite et de décevoir tous ceux qui considèrent l'armée d'un œil critique.

Mais ces «tacticiens» ne croient-ils pas que la seule manière d'empêcher la droite de confisquer le résultat du vote, c'est d'occuper le terrain en rejetant l'initiative avec nos propres arguments, en présentant nos alternatives? Dans la critique de la défense nationale et du rôle actuel de l'armée, le PSS est aux avant-postes. La constance et le sérieux de son action dans ce domaine lui ont valu une crédibilité certaine dans l'opinion. Son initiative pour l'introduction du référendum en matière de dépenses d'armement a recueilli plus de 40% des suffrages en 1987. Et un récent sondage d'Univox (1988) révèle que si 72% des citoyens sont favorables à une défense armée, 62% souhaitent une réduction des dépenses militaires. Aujourd'hui dans l'opinion, c'est la destruction de l'environnement et les accidents technologiques qui sont perçus comme la menace la plus grave. C'est donc qu'il existe une majorité potentielle pour une conception plus large de la défense nationale, moins centrée exclusivement sur l'armée mais qui ne l'exclut pas (encore).

Rejeter le fondamentalisme

L'articulation politique de cette insatisfaction, la création d'un front suffisamment large pour imposer un changement ne peuvent se réaliser qu'à travers un parti socialiste fort et capable de proposer des options claires à la population. En définitive le seul avantage de l'initiative «pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix», c'est de mettre les socialistes au pied du mur: soit ils cèdent à leur goût pathologique pour l'échec et, par manque de conception propre, ils se rangent sous la bannière de groupes marginaux qui ne cessent de les assaillir. Mais ce faisant, ils se marginalisent à leur tour et gâchent le potentiel de changement qui se fait jour. Soit ils opposent un non sans équivoque et argumentent à l'initiative pour faire émerger l'insatisfaction d'une partie importante de la population et prendre le relais d'une contestation qui, rejetant le fondamentalisme stérile, vise à des changements substantiels de la politique de sécurité de la Suisse. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)
 Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
 Ont également collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy, François Brutsch (fb), André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)
 Point de vue: Jean-Louis Cornuz, Jean-Luc Seylaz
 Abonnement: 65 francs pour une année
 Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case postale 2612 1002 Lausanne
 Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9
 Téléfax: 021 22 80 40
 Composition et maquette: Liliane Berthoud, Françoise Gavillet, Pierre Imhof
 Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

La dispersion voulue

(ag) On aime à dire que le second pilier gère une fortune impressionnante de 200 milliards. Les salariés pourraient donc, espère-t-on, en tirer un pouvoir économique à la mesure de cette gigantesque fortune; en tout cas pour la part qui est leur épargne propre. Nul obstacle juridique puisque le droit à une gestion paritaire leur est expressément reconnu. Mais sous le mot «second pilier» est réifiée une multitude d'institutions. Plus de 4000. Le pouvoir théorique des salariés est donc totalement éclaté.

Une coordination impliquerait que soient connus les représentants des salariés, que soit créé un registre des administrateurs. Il existe, utilement, pour les sociétés anonymes, par initiative privée. Pour le second pilier un tel registre indispensable pourrait être d'initiative publique vu l'intérêt général qu'il représenterait. A l'âge de l'informatique, son établissement et sa maintenance ne seraient pas un travail herculéen.

Question – réponse

Le conseiller national Ziegler a posé cette question au Conseil fédéral (question ordinaire du 12 décembre 1988). La voici:

«Fin 1986, l'Office fédéral des assurances sociales avait reconnu 4000 institutions de prévoyance. Elles gèrent plus de 200 milliards de francs. Or, il n'existe aucun registre des administrateurs ni — à plus forte raison — un registre des délégués du personnel. Les assurés se trouvent dans l'impossibilité de savoir à qui s'adresser en cas de nécessité. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis qu'il est dans l'intérêt évident du public (et particulièrement des salariés) de pouvoir disposer d'un tel registre? Ne pense-t-il pas qu'il convient de demander d'urgence à l'office fédéral compétent d'établir sans délai un tel registre?»

Voici la réponse que le Conseil fédéral lui a donné le 22 février 1989.

«Il convient tout d'abord de préciser que ce n'est pas seulement l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui a "reconnu" (plus exactement enregistré) 4000 institutions de prévoyance qui appliquent le régime obligatoire de la

Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), mais l'ensemble des autorités fédérales et cantonales de surveillance de telles institutions.

»Chaque autorité de surveillance LPP (fédérale ou cantonale) a en effet l'obligation de tenir le registre des institutions de prévoyance qui relèvent d'elle. Ces registres sont publics et doivent contenir la dénomination de l'institution de prévoyance, un numéro d'ordre et la date de l'enregistrement; chaque inscription indique en outre si l'institution fonctionne pour un seul employeur ou plusieurs.

»Chaque assuré a toutefois le droit de recevoir, à sa demande et gratuitement, de son institution de prévoyance des renseignements à jour sur celle-ci. Ce droit est garanti par le Code civil (art. 89 bis, 2ème al.) et par les Directives du Conseil fédéral du 11 mai 1988 sur l'obligation pour les institutions de prévoyance enregistrées de renseigner leurs assurés. Parmi toutes les informations que l'assuré a le droit d'obtenir, figure également la composition de l'organe paritaire, donc également le nom des représentants des salariés. Tenir à jour un registre national des administrateurs entraînerait des dépenses administratives disproportionnées aux services qu'on pourrait en attendre».

Dialogue de sourd

Le Conseil fédéral n'a tout simplement pas compris l'intérêt du registre. S'il s'agit pour le salarié de savoir qui le représente dans l'institution de prévoyance à laquelle il appartient, pas besoin d'un registre fédéral. Mais si l'objectif est de donner aux salariés en tant que responsables d'une politique générale l'indispensable outil dont ils ont besoin pour une politique de coordination, cette réponse n'est pas, comme on dit en style parlementaire, satisfaisante.

Après cette question ordinaire et sa réponse négative, il est du devoir des syndicats de revenir à la charge, avec une artillerie parlementaire plus lourde et en faisant clairement connaître l'objectif. ■

Voir aussi à ce sujet le bulletin de l'ARPIP, n° 4, avril 1989.

(jg) On le sait, la séparation des langues est un des principes de base, quoique non écrit, de l'entente confédérale. Impossible de trouver un document officiel en allemand dans une administration cantonale francophone ou de recevoir correctement la radio romande dans la plupart des régions alémaniques. La publicité ne connaît pas ces restrictions. La langue anglaise envahit l'espace. C'est à la mode et c'est pratique: le même slogan est utilisé dans tout le pays, ce qui représente des économies non négligeables. Il y a quelques années, les panneaux publicitaires et les journaux romands étaient souvent remplis de textes publicitaires dans un français approximatif, très mal adapté de l'allemand. Reconnaissons que de grands progrès ont été accomplis dans ce domaine.

Les langues de la pub

Par contre, la publicité dans les salles de cinéma traduit un mépris absolu du consommateur romand. Dans une salle de Lausanne, il y a dix jours, le film de Woody Allen, *Une autre femme*, était précédé de trois spots publicitaires.

Le premier, interminable et muet, avec un cosmonaute en apesanteur poursuivant une tasse de café, s'achevait par le slogan «Kaffee, gehört dazu» dont je doute qu'il fasse vendre un grain de moka supplémentaire en Romandie. Le second, très allusif, faisait appel à Madonna, pour vanter, en américain argotique et avec l'accent du New Jersey, une célèbre marque américaine de soda. Ce film réalisé pour le marché américain, projeté chez nous hors de tout contexte, était quasiment incompréhensible. Le troisième court-métrage vantait une marque de cigarettes très helvétique, au nom très français. Naturellement, le son était en anglais et cette marque au nom très français était prononcée à l'américaine...

Sans vouloir jouer au défenseur pur et dur de la langue française, il convient tout de même de plaider pour le respect de l'identité romande. Il n'était que trop évident que ces publicités ont été balancées sur nos écrans sans que de lointains responsables zurichois aient pensé une seule seconde à tenir compte des différences culturelles et linguistiques sans lesquelles ce pays n'existerait pas.